

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval ; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 39, rue de la Fabrique, Québec.

SOMMAIRE.—*Le Journal de l'Instruction publique.*—Circulaire aux instituteurs, aux institutrices et aux commissaires d'école de la Province de Québec.—Un nouveau principal.—Réponse à un instituteur. PARTIE OFFICIELLE : Commissaire d'écoles.—Réunion spéciale du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. — PÉDAGOGIE : Qualités indispensables à l'instituteur, par M. J. C. Girard.—Rapport de l'inspecteur Prémont, (*Suite et fin.*)—PARTIE PRATIQUE : I, Devoir d'invention.—II, Dictée—Les assaisonnements.—III, Dictée—Surprise—Arithmétique—Problèmes — Problème d'algèbre.—DIVERS : Bibliographie — *Almanach ecclésiastique du Canada*, publié par M. J. B. Roland et Fils.—Annonce.

expérience. Les procès verbaux des conférences pédagogiques de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, de même que tous les comptes rendus des autres réunions d'instituteurs, seront reçus avec empressement, et si la matière devient trop abondante, nous ferons même le sacrifice d'augmenter le nombre de pages de notre Revue sans en changer le prix d'abonnement. Nos éditeurs offrent d'envoyer gratuitement, pour cette année, l'*Enseignement primaire* à ceux des abonnés du *Journal de l'Instruction publique* qui auraient déjà payé leur abonnement pour 1885.

Le Journal de l'Instruction publique

—000—

CIRCULAIRE

Nous avons appris avec regret que le *Journal de l'Instruction publique* a suspendu sa publication. C'est assurément une perte pour la classe enseignante, car il était rédigé avec intelligence, avec soin, surtout avec beaucoup de talent par un comité de collaboration, composé des hommes les plus distingués dans l'enseignement. Par suite de cet événement, nous restons seul sur la tâche, c'est pourquoi, nous allons redoubler d'efforts pour maintenir, selon la mesure de nos forces, notre humble publication à la hauteur de la situation que les circonstances nous ont faite. Il est inutile d'ajouter que nos colonnes seront toujours ouvertes à ceux de nos amis de Montréal qui désireraient continuer de faire profiter leurs confrères du fruit de leurs études et de leur

Aux instituteurs, aux institutrices et aux commissaires d'écoles de la Province de Québec.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE Montréal a cessé de paraître et l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE est maintenant le seul journal pédagogique publié en français dans cette Province. Deux Revues de ce genre n'étaient pourtant pas un luxe pour la classe enseignante dont les besoins s'accroissent tous les jours. Mais puisque des circonstances fâcheuses ont été cause que l'une d'elles a cessé d'exister, l'autre accepte sans hésiter

la position qui lui est faite, et continuera, comme par le passé, de travailler à la belle et grande cause de l'instruction de la jeunesse. Mais la tâche est bien lourde et serait certainement audessus des forces de son rédacteur, s'il ne comptait sur le concours généreux des amis de l'éducation et surtout sur celui de la famille enseignante. C'est pourquoi, chers confrères, dans l'intérêt de la cause commune, je crois, devoir faire appel à votre zèle et à votre bonne volonté, en vous invitant, non seulement à vous abonner à l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, mais de l'honorer de votre intelligente collaboration. J'ose espérer que cet appel ne restera pas sans écho, car tous, tant que vous êtes, vous comprenez l'importance qu'il y a pour les instituteurs de conserver au moins un journal dévoué à leurs intérêts, un journal où ils puissent librement exprimer leurs opinions et faire connaître leurs vues au sujet de notre système scolaire.

Agréez chers confrères et amis, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. B. CLOUTIER,
Réd. de l'Ens. primaire.

M. Rolland ayant eu l'obligeance de nous transmettre la liste de ses abonnés, nous envoyons le présent numéro à tous ceux dont les noms y figurent.

Ceux qui voudront bien accorder à cette publication leur bienveillant patronage, en s'abonnant, devront en informer les sous-signés qui leur enverront le premier numéro de l'année courante. Quant aux autres, nous les prions de le renvoyer au plus tôt au bureau de l'administration.

L. J. DEMERS & FRÈRE,
Administrateurs,
Québec.

UN NOUVEAU PRINCIPAL

Jeudi, le 8 courant, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique s'est réuni pour choisir un remplaçant à feu M. l'Abbé Lagacé, à l'école normale Laval. Le choix est tombé sur

M. l'Abbé L. N. Bégin du séminaire de Québec, où il a occupé depuis plusieurs années des postes très importants. On s'attend à ce que cette nomination sera bientôt ratifiée par le gouvernement, et que le nouveau principal entrera prochainement en fonctions.

—500—

RÉPONSE A UN INSTITUTEUR

Un correspondant qui signe, un instituteur canadien, vient d'écrire dans l'*Etendard* un long article où il critique le rapport sur les "*Leçons de langue française des Chers Frères*," fait au Conseil de l'Instruction publique par le sous-comité d'examen des livres.

Nous n'avons pas à nous occuper de ce rapport ni de la critique qui en est faite, parce que la chose ne nous regarde pas. Nous nous contenterons de donner quelques explications à l'égard du rôle que l'auteur paraît vouloir nous faire jouer dans cette affaire.

Pour aider ses lecteurs à tirer des conclusions de son article, il dit, entre autres choses :

"Comment expliquer l'empressement de nos deux feuilles pédagogiques, l'*Instruction primaire* et le *Journal de l'Instruction publique* à publier les vingt trois fautes des Chers Frères, tandis qu'ils ont gardé un silence mort sur le succès de ces mêmes religieux, succès si glorieux pour le Canada ? Est-ce tactique ! est-ce dévouement à la cause de l'éducation ? Le public répondra. Dans tout cela, il y a quelque chose de fourchu."

Quant à ce qui nous concerne, l'auteur s'est grandement trompé sur nos intentions.

1^o Nous avons publié le compte rendu d'une séance du Conseil où se trouve le rapport en question, comme nous publions tous les autres documents publics que nous pouvons nous procurer, et cela sans empressement ni sans aucune hostilité contre personne.

2^o Nous aurions été heureux de faire connaître à nos lecteurs les succès que les ouvrages des Chers Frères ont remportés à Londres, si la chose nous eût été communiquée, mais nous ne l'avons apprise que par le correspondant. De plus,

depuis que votre journal existe, nous nous sommes toujours fait un devoir de donner une appréciation impartiale de tous les nouveaux ouvrages qu'on nous a fait l'honneur de nous adresser.

3^e Si le correspondant désire connaître comment nous apprécions les services que rendent à la religion et au pays les fils du Bienheureux de la Salle, qu'il lise dans *l'École primaire* du 15 novembre 1880, page 194, ce que nous avons écrit à l'occasion du *Triduum* qui a eu lieu dans leur institution pour célébrer le 200^{me} anniversaire de la fondation de leur ordre. Il verra que, s'il y a quelque part, comme il le dit, quelque chose de *fourchu*, cela ne nous concerne pas.

—ooo—

Actes Officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 23 décembre courant (1884), de nommer le Révérend M. Thomas Quinn, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Thomas de Pierre-ville, dans le comté de Yamaska, en remplacement du Révérend M. Luc Trahan, qui a quitté la dite municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 26 décembre dernier (1884), de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Bonaventure, Saint-Godefroi. — Le Révd Th. Smith, prêtre, curé, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Comté de Champlain, Fermont. — M. Eusèbe Normandain, en remplacement de M. Théophile Caron, qui a quitté la municipalité.

Comté de Charlevoix, Petite Rivière Saint-François-Xavier. — M. Étienne Gauthier, en remplacement de M. Amable Gagnon, qui a quitté la municipalité.

Comté de Charlevoix, Pointe-au-Pic. — M. Théodore Girard, en remplacement de M. Ildebert Girard, qui a quitté la municipalité.

Réunion spéciale du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique]

(Suite)

II

1. L'école normale Jacques - Cartier a délivré des diplômes à 282 élèves. Un assez grand nombre des élèves sortis de cette école sans avoir été diplômés se sont livrés à l'enseignement.

2. La moitié environ des élèves déjà diplômés a continué ses cours à l'école normale.

3. Des élèves sortis de l'école normale, 38 n'ont pas enseigné, quelques-uns pour des raisons majeures.

4. Mais le plus grand nombre a enseigné plus longtemps qu'il n'y était obligé par la loi. J'établis par les *Etats de service* de l'école normale Jacques-Cartier que le nombre total d'années données à l'enseignement s'élève, en chiffres ronds, à 1,900, ce qui représente l'enseignement de 630 maîtres pendant 3 ans. Quelques-uns enseignent depuis plus de 20 ans ; 145 ont enseigné plus de 3 ans. Parmi ceux qui ont pris des professions, la plupart ont enseigné le nombre d'années requis.

5. Il est difficile de préciser les raisons pour lesquelles certains élèves sortis de l'école normale Jacques-Cartier n'ont pas enseigné le temps voulu par la loi ; mais je sais que plusieurs auraient rempli leurs obligations, s'ils avaient trouvé une position convenable. Il y en a environ 90 actuellement dans l'enseignement.

6. Parmi les élèves de l'école normale Jacques-Cartier qui ont renoncé au monde, on compte 7 prêtres qui ont enseigné, et 4 religieux qui appartiennent à des ordres enseignants.

7. Le très grand nombre de ceux qui sont entrés dans les professions libérales a enseigné.

8. Sur 282 diplômés, 38 seulement n'ont pas enseigné. Ils ont fourni collectivement jusqu'ici 1900 années d'enseignement.

9. En France, les élèves des écoles normales ne remplissent pas mieux que ceux d'ici leurs obligations envers le gouvernement.

10. Si les écoles normales étaient confiées à des collèges ou instituts religieux, le nombre des élèves ne serait pas plus considérable. Ce qui attire et maintient les jeunes gens dans l'enseignement, c'est le traitement qu'ils peuvent trouver. Le traitement tend à baisser depuis quelques années. La moyenne est d'environ \$200.

III

1. Le cours des écoles normales est en trois divisions, parce que la loi l'exige.

2. Dans chacune de ces divisions, on enseigne la religion, la langue française, la langue anglaise, l'histoire, la géographie, les mathématiques ou l'arithmétique, la musique vocale, l'orgue, etc.

3. Le latin n'est enseigné (et ce d'une façon élémentaire) que dans le cours académique. Cependant, dans le cours modèle on enseigne les racines grecques et latines, au point de vue étymologique, sans que cela nécessite un cours de latin ou de grec. Cette étude est très utile, et elle est nécessaire à celle du français.

Il n'y a ordinairement que 3 ou 4 élèves qui étudient le latin à l'école Jacques-Cartier chaque année.

4. Au point de vue de l'éducation, il y a avantage à ce que les élèves passent plusieurs années à l'école normale. Pour un instituteur, l'éducation est aussi importante que l'instruction. Le temps que les élèves-maîtres passent à l'école dépend du diplôme qu'ils veulent obtenir. Les élèves sont classés par le principal, à leur entrée à l'école.

5. Tant que le cours d'études des écoles élémentaires ne sera pas plus élevé, il sera difficile d'exiger que les candidats qui veulent entrer à l'école normale soient plus instruits qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cependant, il est à constater que ceux qui se présentent aujourd'hui sont plus instruits

qu'autrefois. C'est là un des effets produits par les écoles normales.

6. Si on abolissait la division où les élèves se préparent au degré académique, un certain nombre d'entre eux iraient faire ce cours dans des collèges ou dans des institutions privées.

7. Les élèves ne sont pas suffisamment préparés pour qu'il soit possible de réenseigner que la pédagogie dans les écoles normales. La pédagogie se rattachant à beaucoup d'autres matières demande d'être enseignée simultanément avec elles.

Cela se pratique à Toronto, c'est vrai ; mais il ne faut pas oublier comment on est arrivé à ce résultat. Le Haut-Canada s'est trouvé, pour les ressources pécuniaires, la religion et les corps enseignants, dans une position tout à fait différente de la nôtre. De plus, cet enseignement de quelques mois à l'école normale de Toronto, n'est qu'une partie du système scolaire ; ce n'est que le couronnement. Si on veut l'adopter, qu'on emprunte le système entier. Alors nous pourrons faire dans la province de Québec ce qui se pratique dans la province d'Ontario. Autrement, nous nous exposerions à de graves mécomptes, pour ne pas dire plus.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1884

Présents :

Les mêmes, moins Mgr l'évêque de Trois-Rivières.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Trois-Rivières informant le sous-comité qu'il est obligé de retourner chez lui, et demandant en conséquence que les renseignements qui seront donnés tant par le gouvernement que par les principaux des écoles normales, soient communiqués, par écrit, à chacun des membres du sous-comité. L'honorable Sir N. F. Belleau ayant proposé alors qu'il fût fait droit à cette demande, sa proposition fut rejetée sur division.

L'interrogatoire de M. l'abbé Verreau continue :

Dans ma réponse au Mémoire de Mgr

Lalèche, page 65, numéro 12, dit-il, j'ai cité le montant \$192,19 que Sa Grandeur donne comme représentant ce que le gouvernement a donné par chaque élève des écoles normales. J'ai qualifié ce montant d'exagéré, parce qu'il a été formé à l'aide de sommes que le gouvernement n'a jamais données ou payées, sommes qui sont censées représenter la valeur des terrains et des bâtisses occupées par les écoles normales. D'ailleurs voici les paroles du Mémoire, page 7 de la 1ère édition et 11 de la seconde "Le gouvernement a donné pour la fondation et le soutien des écoles normales. "\$1,111,670,08, ce qui fait \$192,19 par élève."

Le mémoire indique quelques lignes plus haut comment cette somme de \$1,111,670,08 a été obtenue, en ajoutant \$870,594,23 total des subventions \$290,896,21, fonds de construction, et en retranchant \$49,820,36 payées par les écoles normales.

Pendant les trois dernières années, l'école Jacques-Cartier n'a rien reçu par mandats spéciaux, à ma connaissance. Aucune remise des recettes de cette école n'a été faite au gouvernement depuis un certain nombre d'années.

La moyenne du coût de chaque école, telle que je l'indique dans ma réponse, représente seulement la moyenne des sommes réellement déboursées par le gouvernement.

Depuis 1881, l'école Jacques - Cartier reçoit \$13,600 du gouvernement par année. Les recettes de l'école provenant d'autres sources se montent en moyenne de \$2000 à \$3000. Le tout passe pour défrayer les dépenses de l'école, l'allocation ayant été reconnue insuffisante par le gouvernement.

L'école modèle annexe de l'école normale Jacques-Cartier est fréquentée en ce moment par 45 élèves (25 pensionnaires et 20 externes). Je considère que le pensionnat de l'école modèle est une source de revenus, chaque élève payant \$100.

Les élèves de l'école normale sont tenus de se procurer à leurs frais les livres et

autres fournitures. Jusqu'à cette année, l'institution fournissait les livres.

Ces deux sources de revenus (allocation du gouvernement et revenu de l'école) sont à peu près suffisantes, mais absolument nécessaires au fonctionnement de l'école normale Jacques-Cartier.

Si les bourses étaient données à la fin de l'année comme récompense, il y aurait moins de perte pour l'école; mais cela aurait pour effet d'éloigner un certain nombre de jeunes gens pauvres ayant des talents pour l'enseignement. Mais il serait prudent et avantageux de n'accorder des bourses qu'à ceux qui auraient déjà fait une année d'épreuve.

Les boursiers sont recommandés par le surintendant, les curés et les députés.

Les bourses sont ordinairement données tout entières. Elles sont de \$32, à l'exception d'une qui est de \$23.

On pourrait augmenter le chiffre de certaines bourses, de quatre par exemple, qui seraient mises au concours à la fin de l'année pour l'année suivante.

La loi est défectueuse, quand au moyen de recouvrer le montant que l'élève s'engage à payer, s'il ne remplit pas ses engagements. Certaines actions intentées dans ce but ont été déboutées.

Un certain nombre des élèves de l'école normale Jacques-Cartier venaient des diocèses de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe. En général, je n'ai pas eu de plainte sur leur compte. A Saint-Hyacinthe, je sais qu'un de nos anciens élèves instituteurs à St-Charles, continue à jouir de l'estime publique, et dernièrement encore, M. le curé d'Iberville parlait avantageusement de son ancien instituteur, élève de l'école normale Jacques-Cartier. A Trois-Rivières, je ne trouve, en parcourant ma liste, qu'un petit nombre d'élèves diplômés qui ont enseigné. Je vois entre autres MM. Perrin et Dostaler qui sont morts, MM. Chs Blais, P. Marcoux et Edmond Généreux. Le curé de Champlain, où M. Généreux a débuté dans l'enseignement, m'a fait beaucoup d'éloges de

ce monsieur, qui a enseigné plus tard au collège de Trois-Rivières, après avoir pris la soutane. Un de ses frères aussi a enseigné, mais je ne puis dire avec quel succès.

M. l'abbé Lagacé, principal de l'école normale Laval, est alors entendu et fait les réponses qui suivent aux différentes questions qui lui furent posées :

Je ne suis pas prêt à répondre maintenant aux questions qui ont rapport à la statistique n'ayant pas été averti d'avance.

Je reçois en outre de l'allocation du gouvernement, tant par les deux départements de l'école normale que par l'école modèle des garçons, environ \$4,500 par an. Les Ursulines gardent les produits de l'école modèle de filles, en vertu d'arrangements qu'elles ont faits avec le gouvernement.

Les élèves des écoles normales paient leurs fournitures d'école, qui leur sont cédées, du reste, au prix coûtant. Ce règlement était déjà en vigueur, lors de mon entrée en fonctions comme principal de l'école normale Laval, c'est-à-dire depuis quatorze ans.

Je fournis des comptes détaillés des dépenses de mon école dans mes rapports semestriels au gouvernement.

S'il n'y avait qu'une seule école normale pour toute la province, il est probable qu'il y aurait économie. Le corps des professeurs serait naturellement moins nombreux pour une seule école qu'il l'est aujourd'hui avec deux. Les dépenses sont en proportion du nombre du corps enseignant, et non en proportion du nombre de départements qui composent les écoles normales. A l'école normale Laval, les mêmes professeurs servent pour la division des garçons et pour celle des filles.

Les écoles normales telles que organisées aujourd'hui, avec un corps enseignant mixte (prêtres et laïques), présentent un excellent système d'organisation. Il serait difficile d'obtenir mieux avec l'élément religieux seulement, vu qu'elles offrent toutes les garanties désirables au point de vue religieux, et qu'elles ont en outre

l'avantage d'avoir des professeurs permanents.

Pour le département des filles, l'éducation donnée par des professeurs-maitres est préférable, car étant plus virile, elle est plus propre à former le caractère des personnes qui se destinent à l'enseignement.

Le système actuellement en vigueur aux Ursulines me paraît aussi parfait que possible.

S'il n'y avait qu'une seule école normale pour les élèves maitres, soit à Montréal, soit à Québec, il est supposable que le nombre des élèves diminuerait très sensiblement ; car si elle était fixée à Montréal, elle serait probablement peu fréquentée par les jeunes gens appartenant à la région de Québec, et *vice versa*, si elle était placée à Québec.

Les pensionnats de l'école normale Laval sont loin de couvrir leurs frais, leurs dépenses, sous tous les rapports, ont augmenté considérablement depuis quelques années. Cependant, je crois qu'il serait peu désirable de les abolir et de les remplacer par des externats qui n'offriraient plus les mêmes garanties, au point de vue de l'éducation, des mœurs, etc...

Je suis d'opinion que le prix de la pension pourrait, sans grand inconvénient être augmenté. Dans le département des filles particulièrement, il y a toujours beaucoup plus de demandes d'admission qu'il n'y a de places disponibles.

Il serait peut-être de l'intérêt du gouvernement de ne délivrer les diplômes à ceux qui les ont mérités qu'après le paiement intégral du prix de leur pension. Je suis persuadé que tous trouveraient moyen de faire face à cette exigence.

Pour avoir droit à une bourse, il faut que l'élève soit muni d'un certificat de pauvreté de son curé.

Les bourses sont données suivant l'ordre des demandes qui sont faites, les plus anciennes demandes ayant toujours droit de priorité. Elles sont accordées aux élèves qui en ont réellement besoin.

Si les bourses étaient données à la fin de

l'année, comme récompense, au lieu d'être accordées à la rentrée des cours, cela serait préjudiciable, en ce sens que certains élèves pauvres, vu l'incertitude où ils seraient d'en obtenir une, n'entreraient pas à l'école normale.

Il serait peut-être avantageux de réserver quelques bourses, disons 3 ou 4, qui seraient accordées, comme récompense, aux élèves les plus méritants.

Les bourses sont généralement accordées entières.

Si le boursier laisse complètement ou momentanément l'école normale, le montant de sa bourse est complètement ou pendant le temps que dure son absence — suivant le cas — reporté sur un autre élève.

Je ne pense pas que les traitements des professeurs de mon école normale soient trop élevés, le plus fort étant de \$160.00.

Depuis mon entrée comme principal à l'école normale Laval, un seul professeur — Le professeur de dessin — a été ajouté au corps enseignant. Il est vrai qu'il y en avait déjà eu un avant mon entrée en fonctions. Ce professeur est nécessaire. Tel qu'il est, le corps enseignant de l'école normale n'est pas trop nombreux.

Si les écoles normales étaient dirigées complètement par des religieux, il pourrait se faire que les dépenses fussent moindres ; mais il est probable que les résultats ne seraient pas aussi efficaces, et ce, pour les raisons que j'ai déjà données tout à l'heure, et aussi, parce que les changements qui peuvent avoir lieu parmi le corps enseignant laïque doivent être moins fréquents que dans le personnel d'une communauté religieuse.

Je ne pense pas que des cours normaux attachés à des institutions classiques puissent donner des résultats aussi avantageux que ceux que l'ont doit attendre du système actuel. Il me semble que l'on porte plus d'attention à l'enseignement élémentaire dans les écoles normales que dans les collèges classiques ; car l'enseignement élémentaire, qui est le but spécial auquel cherchent à atteindre les écoles normales,

est considérée comme secondaire dans ces maisons d'éducation. En tous cas, la chose advenant, il faudrait que les élèves normaux fussent complètement séparés de ceux qui suivent les cours classiques.

Aux Ursulines, l'école normale est indépendante du reste de la communauté. Les cours y sont donnés par les professeurs du corps enseignant de l'école normale. Les professeurs *ad hoc* seuls offrent des garanties sérieuses au point de vue pédagogique, chacun ayant sa spécialité.

La plupart des élèves des écoles normales cherchent à obtenir le diplôme d'école modèle ; mais peu sont admis au cours académique. Il y en a de 6 à 7 en moyenne seulement à l'école normale Laval.

Les élèves diplômés de mon école normale, en tant que j'ai pu en juger, se sont généralement livrés à l'enseignement.

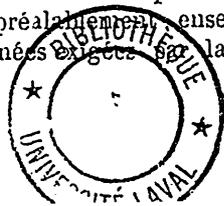
Je ne puis préciser où les instituteurs sortis de l'école normale Laval ont été plus particulièrement employés. Je sais que quelques uns d'entre eux enseignent actuellement au Manitoba et dans la province d'Ontario. La plupart de ceux qui n'ont pas enseigné donnent pour raison qu'ils n'ont pas trouvé d'engagement acceptable. Jamais à ma connaissance, un élève sorti de mon école normale n'a refusé une offre suffisamment avantageuse.

On devrait plutôt considérer le nombre d'années données à l'enseignement par les élèves sortis des écoles normales collectivement, que le chiffre de ceux qui ont enseigné pendant un temps plus ou moins long.

Le gouvernement ne devrait pas avoir lieu de se plaindre, quand un élève de l'école normale entre dans l'état ecclésiastique ou dans les professions, si l'on tient compte des services qu'il peut y rendre à la cause de l'enseignement.

Plusieurs inspecteurs d'écoles sortent de l'école normale Laval.

La plupart des élèves de mon école normale qui ont embrassé des professions libérales avaient préalablement enseigné pendant les trois années exigées par la loi.



Plusieurs d'entre eux ont étudié leur profession tout en enseignant.

Les professeurs actuels de l'école normale Laval ont souvent donné des cours dans différentes institutions.

Les trois divisions du cours de l'école normale Laval ont été établies par la loi.

Etant donné l'état actuel de l'instruction primaire, je crois que, si le système actuel était changé, particulièrement si le cours était diminué, les écoles perdraient une grande partie de leur efficacité.

Peut-être que s'il y avait dans toutes les municipalités de bonnes écoles modèles, le cours normal pourrait être abrégé.

J'ai remarqué que les élèves qui entrent depuis quelques années à l'école normale, sont mieux préparés qu'ils ne l'étaient autrefois. Le niveau de l'instruction primaire a évidemment monté, et cela doit provenir de l'enseignement donné par les instituteurs sortis des écoles normales; mais l'enseignement n'a pas encore atteint un degré suffisamment élevé pour que l'on puisse ne donner que des cours de pédagogie dans les écoles normales.

Les quelques études littéraires et scientifiques auxquelles sont astreints les élèves des écoles normales les préparent à l'enseignement; attendu que les cours qui sont donnés sur ces différentes matières sont toujours faits au point de vue pédagogique.

Dans la division académique, on enseigne un peu le latin, mais pas le grec.

Le cours sur les éléments de la philosophie qui s'y donne a surtout pour effet de prémunir les instituteurs contre les erreurs philosophiques actuelles.

Je suis d'opinion que la pédagogie est une science spéciale, qui ne doit être enseignée que dans les écoles *ad hoc*.

En abolissant la division académique, que je considère comme le couronnement du cours normal, on tronquerait l'enseignement pédagogique en ce sens qu'il serait très difficile à celui qui voudrait obtenir un diplôme académique de prendre ailleurs les connaissances nécessaires.

Je suis d'opinion que la presque totalité des élèves qui sont sortis des écoles normales sont considérés dans le monde comme de bons hommes recommandables et jouissent de l'estime publique. Ceci doit tenir à l'éducation qu'ils reçoivent aux écoles normales.

Je considère que l'organisation actuelle des écoles normales est, à tous les points de vue, aussi parfaite et aussi avantageuse que possible.

Je ne vois guère possibilité d'opérer des économies de quelque importance dans l'administration de nos écoles normales. Celles de la province d'Ontario coûtent plus cher, quoiqu'il n'y ait pas de pensionnaires, et que leurs cours d'enseignement soient moins longs.

Je crois que les instituteurs et institutrices sortant des écoles normales sont beaucoup plus recherchés que les autres. On admet généralement qu'ils savent l'art d'enseigner.

Il est arrivé assez souvent que des élèves de mon école que je n'avais pas voulu admettre à passer leur examen, parce que je ne les considérais pas comme en état de le faire, ont été admis d'emblée, par les bureaux d'examineurs.

J'ai eu à mon école normale des élèves de Batiscan, de Louiseville et autres localités du diocèse de Trois-Rivières.

Le sous comité s'ajourne au 11 novembre prochain

(à suivre)

PÉDAGOGIE

TROIS CHOSES SONT NÉCESSAIRES À L'INSTITUTEUR

Le savoir—Le pouvoir—Et le vouloir

LE SAVOIR

Toutes les fonctions de la vie sociale exigent, de la part de ceux qui les remplissent, des connaissances et des aptitudes

spéciales. En conséquence, l'instituteur doit avoir une instruction solide, supérieure aux besoins de l'enseignement, et le désir perpétuel de s'instruire et de mûrir les connaissances acquises. En prenant la direction d'une école l'instituteur doit posséder à fond les matières qu'il faut y enseigner ; de plus, la connaissance du programme officiel ne lui suffit pas, attendu que les questions à faire aux élèves n'y seront pas toujours renfermées. En outre, l'instruction donne au chef de l'école un cachet particulier qui lui conciliera une grande confiance.

Obligé d'instruire les autres, le maître doit savoir ce qu'il prétend enseigner et connaître les merveilleuses méthodes, c'est-à-dire la pédagogie théorique et pratique. La connaissance de cette dernière partie lui permettra de rendre son enseignement sérieux, profitable, et de l'appropriier aux besoins futurs de la généralité de ses élèves.

Mais ces connaissances que nous appelons éloignées ne suffisent pas, il faut que chaque leçon soit précédée d'une préparation spéciale qui empêche l'instituteur de marcher au hasard et permet aux élèves d'apprécier en quelque sorte par eux-mêmes, les progrès qu'ils font chaque jour.

LE POUVOIR

A ce mot se rattachent les qualités physiques et morales de l'instituteur. Au point de vue physique, il serait à désirer que l'instituteur eût une constitution robuste, car la santé de celui qui dirige est la garantie de l'ordre, de la régularité, de la discipline et du progrès de l'école. Ajoutons qu'un physique avantageux, des sens intacts, une certaine facilité d'élocution et un extérieur imposant influent beaucoup sur les élèves. Ces différentes qualités ne dépendent pas toujours entièrement de l'instituteur ; néanmoins, avec de la bonne volonté et des exercices appropriés, l'instituteur peut, jusqu'à un certain point, suppléer à ce que la nature lui a refusé.

Au point de vue moral, l'instituteur fera preuve de toutes les qualités d'un homme

essentiellement vertueux, et joindra en tout et partout l'exemple au précepte. Dès son entrée en fonctions il s'armera de beaucoup de dévouement et de patience. Toutes ses leçons seront empreintes d'une douceur sans faiblesse, d'une sévérité sans injustice ; et il travaillera de bonne heure et sans cesse à prendre un ascendant complet sur les enfants afin que le respect et la soumission deviennent chez eux une habitude.

L'instituteur doit être charitable, impartial et juste, afin de pouvoir mieux travailler au bien-être et au bonheur de ses élèves ; il punira et récompensera avec mesure et d'une manière proportionnelle au mérite, ou à la gravité des fautes commises.

La conduite de l'instituteur sera sans reproche. Mandataire des parents et chargé de former des hommes dignes de leurs familles et de la société, il doit s'entourer de cette bonne réputation qui commande la confiance générale, et se bien pénétrer de l'idée que non seulement il doit échapper aux reproches, mais encore aux soupçons.

L'instituteur doit avoir un sentiment profond de ses devoirs envers lui-même, les enfants, les autorités, la société et Dieu. Ce dernier point constitue l'application des préceptes qu'il communiquera en toutes circonstances à ses élèves.

LE VOULOIR

Il ne faut pas croire que le premier venu puisse enseigner. Pour s'acquitter convenablement des devoirs d'instituteur, la première et la plus indispensable des conditions est de se sentir appelé vers cette carrière, d'avoir du goût pour l'enseignement ; en un mot, une véritable vocation.

Celui qui embrasse la carrière d'instituteur par spéculation, qui ne voit dans ces nobles fonctions qu'un gagne-pain mécanique, un métier auquel son cœur ne prend aucune part, celui-là, dis-je, sera un mauvais instituteur. Il faut un homme dévoué que des études spéciales ont convaincu de la nécessité et de la dignité de cette noble mission, et dont le cœur éclairé aspire à faire du bien à ses semblables.

L'instituteur qui n'est pas animé de ces sentiments entrera en classe avec regret, chaque heure sera pour lui un véritable supplice ; sou apathique se communiquera aux élèves et bientôt maîtres et élèves s'ennuieront de concert, et ces derniers ne feront que peu ou point de progrès.

Obligé de passer sa vie dans un travail monotone que le manque d'intelligence de certains élèves, la paresse et la distraction du plus grand nombre rendent plus pénible encore ; destiné à ne rencontrer le plus souvent autour de lui que la plus noire ingratitude de l'ignorance, l'instituteur succomberait infailliblement à sa tâche, s'il n'était soutenu par le sentiment profond de l'importance de ses fonctions, et si le plaisir d'avoir contribué quelque peu au bien-être général de la société n'était le digne salaire que lui procure sa conscience.

J. C. GIRARD, Inst.

St. Cyprien, Napierville,
20 décembre 1884.

— c - o - c —

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR PREMONT

(Suite.)

MAISONS D'ÉCOLE ET MOBILIER

« L'esprit de progrès qui anime nos populations rurales en tout ce qui a rapport à la construction de leurs propres résidences, nous met à l'aise dans le combat qu'il faut livrer quelquefois encore à l'occasion de dimensions, de l'élegance et du fini qu'on doit apporter à nos habitations scolaires. Ces jolies demeures privées que l'on voit partout, en parcourant nos campagnes, nous fournissent une arme puissante pour faire triompher nos vues dans la discussion du projet de reconstruire quelques maisons d'écoles. En effet, il sùd mal aux commissaires de parler d'économie quand il s'agit d'élever un édifice public à l'honneur et aux frais de toute une paroisse, pendant que chaque particu-

lier, avec son seul revenu, ne craint pas de s'ériger une riche habitation dont le décor quelquefois frise même le luxe. Aussi, je ne me laisse pas bercer au nom de l'économie mal comprise, et vous savez, par mes bulletins, quelles sont les municipalités en défaut sous ce rapport.

La loi, M. le Surintendant, défend aux commissaires d'écoles de construire aucun édifice scolaire avant qu'ils en aient au préalable soumis le plan à votre approbation. Il arrive alors que la grande diversité de plans soumis est cause que nos maisons d'école sont construites tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, parce que certains détails, manquant au plan, sont défaut également dans l'exécution de la bâtisse, ou si on s'en occupe c'est souvent au détriment des règles de l'art et du bon goût. C'est ainsi par exemple, qu'un des pignons sera couronné d'un clocher et l'autre, d'une tête de cheminée, que celle-ci quelquefois se dressera comme un épouvantail, semblant vouloir abîmer tout un côté de la maison. Quelquefois on mettra et là un peu de peinture—bigarrures—d'autres fois on ne lavera seulement pas à chaux la pauvre maison d'école, d'ailleurs assez bonne. Celles qui sont le mieux différenciées en rien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'une maison privée ordinaire.

Il me semble qu'une maison d'école ne peut absolument ressembler à une maison privée, et que tout, dans les divisions intérieures, la disposition des fenêtres et des portes, le mode de ventilation et de chauffage, doit former un style à part.

L'inspecteur d'écoles pourrait rendre de grands services sur ce point, si on lui mettait entre les mains un plan unique (autorisé par la loi), qu'il serait chargé d'expliquer aux commissaires lors de ses visites, et qu'il ferait mettre à exécution chaque fois qu'on aurait décrété la construction d'une maison d'école.

Ce plan offrirait deux vues de l'édifice scolaire : une vue de l'extérieur, une autre de l'intérieur.

Ces maisons d'école ainsi construites fer

après un plan unique et fort simple, ne coûteraient pas plus cher, et on évierait par ce moyen à une foule de fautes que l'on commet, parce que l'on n'a pas bien pris ses mesures, parce qu'une porte a été placée plutôt ici que là, parce que les ouvertures des fenêtres ont été faites sans prévoir qu'il fallait mettre l'estrade et le tableau noir au-dessus de ce lambris, etc., etc. Il faudrait donc que le plan indiquât tous ces détails, afin qu'aucune erreur possible ne pût être commise.

Dans les paroisses et les cantons pauvres, les colons se soutiennent à peine dans le chemin difficile qu'ils se frayent à travers le forêt, le joug de l'autorité doit être léger, et il faudra bien attendre encore des années avant de pouvoir obtenir ce que l'on est en droit d'exiger dans les paroisses florissantes.

Il en est de même du mobilier que l'on construit partout où le besoin s'en fait sentir, mais avec une telle variété de formes que l'on se surprend à regretter l'absence d'un plan définitivement arrêté et servant de modèle obligatoire. L'on adapte quelques-uns des dossiers à des bancs d'une longueur mesurée, ce qui est plutôt une nuisance qu'une amélioration dans la classe. Je voudrais des tables et des bancs de 4 places au moins, construits d'après une forme considérée la plus perfectionnée. Les autorités, au lieu de se récrier, seraient heureuses d'avoir un modèle à suivre, car à défaut d'un plan obligatoire, on prend celui qu'un meublier quelconque prépare, et qui est défectueux sans cesse. Tout est à recommencer ou à corriger, et finalement, ce mobilier coûte plus cher que s'il avait été construit d'après un modèle perfectionné.

Ce que dit M. Prémont des constructions du mobilier scolaires mérite d'être pris en considération, non seulement par les parents, mais encore par les autorités compétentes, car il est inutile de se le dissimuler, un grand nombre de nos maisons d'écoles sont défectueuses, quelques unes sont de véritables bouges. Il est bien vrai que la loi défend aux commissaires de construire

aucun édifice scolaire sans en faire au préalable approuver le plan par M. le Surintendant, mais dans un grand nombre de cas, on trouve moyen de l'éviter, cette loi, et de bâtir à sa guise; et quand même on se conformerait à la loi pour les nouvelles constructions, ce ne serait pas avant cinquante ans que l'on verrait les anciennes bâtisses remplacées par des neuves. Il faudrait que l'inspecteur, l'instituteur, et toutes les personnes de bonne volonté se missent de la partie pour faire comprendre aux contribuables combien il est dangereux pour leurs enfants de passer une grande partie de leurs journées dans une classe trop étroite, trop basse et mal close en hiver; que l'application intelligente des règles de la discipline comme celle de toute bonne méthode est impossible lorsque l'espace et le matériel nécessaire font défaut; enfin on pourrait flatter leur amour propre en leur disant, ce qui est très vrai, qu'une élégante maison d'école, dans un village, témoigne de l'intelligence de ses habitants. On parviendrait peut-être par ces moyens à décider un certain nombre à raser les vieilles bicoques où l'on instruit la jeunesse, pour les remplacer par d'autres plus confortables et d'un style plus moderne.

« Quand a eu lieu le dernier examen public? Telle est la question que je trouve dans la formule de nos bulletins d'inspection. La question ainsi posée, il est très facile d'y répondre. Il suffit d'enregistrer une date, et tout est dit. J'aurais préféré celle-ci: « Comment fait-on l'examen public? » Alors je pourrais répondre par les remarques que je faisais à ce sujet dans mon rapport de l'année dernière. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Je me contenterai de dire que c'est vraiment pitoyable de voir comment on s'acquitte, en certains endroits, de l'obligation de faire un examen public. C'est certainement une des principales causes de non succès dans un bon nombre d'écoles.

Le journal d'appel est-il bien tenu? Conserve-t-on les archives? Les archives! il n'en faut pas parler—sauf quelques bien rares exceptions, on ne s'en occupe point.

On détruit même quelquefois le bon qu'il y en a.

Quant au journal d'appel, on le tient régulièrement, mais d'après des formes diverses.

Je serais heureux qu'une nouvelle forme de journal d'appel, servant en même temps de registre des notes méritées par les élèves, fût introduite dans nos écoles. La formule actuelle pourrait être préparée de manière à former tout l'espace dont on a besoin pour la tenue de ce petit registre.

Les secrétaires-trésoriers tiennent-ils bien leurs comptes ? En général ces fonctionnaires ne se servent pas du grand-livre, ou s'ils font quelques inscriptions dans ce livre, ce n'est pas dans la forme voulue. On n'y ouvre pas un compte à chaque contribuable. Tout au plus le fait-on en faveur des instituteurs. On n'attache pas non plus assez d'importance aux additions des nombres, et l'examen de ces comptes ne peut pas être satisfaisant. Nos remarques ne sont seulement pas comprises, car plusieurs secrétaires sont d'une ignorance complète des principales notions de la tenue des livres ; ils n'ont pas même l'idée de l'alignement des chiffres : c'est un fatras indechiffirable. Quand un homme instruit est dans une paroisse, on devrait toujours le nommer secrétaire-trésorier. On ne le fait pas toujours cependant, on dit que ça coûte trop cher les services d'un homme instruit. Un ouvrage bien fait ne coûte jamais trop cher. J'ai dans mon district un bon nombre de secrétaires-trésoriers qui s'acquittent très bien de leurs devoirs, et qui sont d'une utilité précieuse à la cause de l'éducation.

J'ai eu l'honneur, dans mes bulletins, de vous les nommer, et vous savez déjà comme je suis satisfait de leur travail.

OBSERVATIONS

Vous avez peut-être remarqué, M. le Surintendant, que M. l'inspecteur Juneau, dans son dernier rapport, s'accuse bien sincèrement de ne pas m'avoir compris, quand j'ai exprimé, il y a deux ans de cela, l'opinion suivante : " que les instituteurs ou institu-

trices, pour réussir dans l'enseignement doivent posséder non seulement le savoir, mais surtout le savoir-faire."

Je vais m'expliquer, si vous me le permettez.

Je sais parfaitement que les bureaux d'examineurs ne peuvent constater le savoir-faire des candidats qui aspirent au professorat, au moyen d'un simple examen qu'on leur fait subir en quelques heures, et c'est précisément de cette impuissance des bureaux à conjurer le mal, car le mal existe puisque je me plains.

La loi permet, n'est-ce pas ? à l'inspecteur d'écoles de se plaindre d'un instituteur qu'il ne croit pas suffisamment apte à faire l'école. Il use de son droit et s'en plaint, en effet, à M. le Surintendant qui oblige ce dernier à se présenter de nouveau devant le bureau d'examineurs. Cet instituteur subit l'examen de nouveau ; il réussit. Que voulez-vous, il a le " savoir." Il n'a plus qu'à s'en aller triomphant reprendre la direction de son école. Il en eût été autrement, si la loi l'avait obligé à produire devant le bureau un certificat de son inspecteur, prouvant qu'il possède le " savoir-faire."

Un petit amendement à la loi serait donc suffisant pour débarrasser le corps enseignant de toutes ces institutrices incompétentes qui trouvent toujours à se placer parce qu'elles se donnent au rabais.

Dans la province d'Ontario, l'on procède à peu près de cette manière. Le candidat se présente devant l'inspecteur, qui l'interroge et lui donne un *permis* d'enseigner, si l'examen a été satisfaisant. Ce *permis* n'est bon que pour un an. L'année suivante, le candidat n'obtiendra un nouveau *permis* que s'il a l'aptitude à l'enseignement, et il pourra alors se présenter devant les bureaux d'examineurs afin de subir un examen définitif, qui est toujours très sévère.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOSEPH PRÉMONT,

Inspecteur d'écoles

Quoique la reproduction de ce rapport

occupe un espace considérable dans notre journal, nous sommes certain que nos lecteurs nous sauront gré de l'avoir faite, car il contient une foule de renseignements utiles. Bien que nous nous soyons permis de différer d'opinion sur certains points, avec M. Prémont, son travail n'en est pas moins une œuvre de mérite et qui dénote chez son auteur un homme qui étudie, qui médite, qui réfléchit. Ce document peut rendre beaucoup de services, non seulement aux instituteurs, mais à tous ceux qui s'occupent de notre système scolaire.

— o — o — o —

PARTIE PRATIQUE

I

DEVOIR D'INVENTION

L'élève formera une petite phrase avec chacun des mots suivants au moyen du verbe être et d'un nom convenable.

Bijou—outil—mois—saison—meuble—volaille—soldat—astre—jouet—jeu—doigt—étouffe—tissu—couleur—aliment—linge—sens—cavalier—fantassin—officier—minéral—végétal—animal—vertu—vice—bois—repas—vase—livre—arme—liquide—coiffure—chaussure.

CORRIGÉ

Le *bracelet* est un bijou. La *bèche* est un outil. *Janvier* est un mois. *Lundi* est un jour. L'*automne*, une saison. La *table*, un meuble. Le *poulet*, une volaille. Le *hussard*, un soldat. La *lune*, un astre. La *toupie*, un jouet. *Colin mail-lard*, un jeu. L'*auriculaire*, un doigt. La *mous-seline*, une étoffe. La *soie*, un tissu. Le *rouge*, une couleur. Le *riz*, un aliment. La *serviette*, un linge. Le *goût*, un sens. Le *cuirassier*, un cavalier. Le *soldat de ligne*, un fantassin. Le *lieutenant*, un officier. Le *fer*, un minéral. La *canne à sucre*, un végétal. Le *loup*, un animal. La *foi*, une vertu. La *paresse*, un vice. Le *sapin*, un bois. Le *souper*, un repas. La *carafe*, un vase. La *grammaire*, un livre. Le *fusil*, une arme. Le *vin*, un liquide. Le *chapeau*, une coiffure. Les *bottines*, une chaussure.

II

DICTÉE

LES ASSAISONNEMENTS.

Pour augmenter la saveur des aliments et en faciliter la digestion, on les relève au moyen du sel, du poivre, du persil, du cerfeuil, etc. Les gens à l'aise ont recours aux épices : poivre, girofle, cannelle et moutarde. Cependant tous ces procédés factices, imaginés pour aiguïser l'appétit des oisifs, ne valent pas une journée bien employée. Le travail, en effet, est le meilleur des assaisonnements, et l'ouvrier laborieux avale sa bonne soupe aux choux, toute chaude et toute fumante, avec plus de plaisir qu'un désœuvré n'en éprouve jamais à savourer les mets qu'on appelle délicieux.

C'est une erreur grave de croire que les mets recherchés donnent la santé ; au contraire, ce sont, au dire des médecins, les meilleures tables qui produisent le plus grand nombre de dyspeptiques. Une nourriture saine, prise en quantité suffisante donne de la force, de la vigueur et de la santé. Il est également dommageable de gorgier les enfants de viandes ou de sucreries ; les unes comme les autres produisent des désordres dans leurs estomacs.

Explications

Saveur : goût ; rapprocher le verbe *savourer*, goûter, employé plus bas ; du mot latin *sapor*, qui a produit l'adjectif *supidus*, d'où notre mot de la langue savante *sapide*, qui a un certain goût, et le négatif plus commun *insipide*, qui n'a pas de goût, de saveur.—*Digestion* : prononcer di-ges-tion ; rapprocher *digérer*, *digestif*, *indigeste*, etc.—*Relève* : pourquoi l'accout grave ? — *On les relève* : on leur donne, en quelque sorte, plus de relief au point de vue du goût ; on leur donne un goût plus piquant. — Les homonymes de *sel*. — *Cerfeuil* : mot composé de *feuille* (Boileau a écrit de même *chêvr-feuil*) et d'un mot d'origine grecque, qui signifie *se réjouir* ; en latin *carefolium* ; dans quelques pays on dit *cherfeuil*. — *Factices* : qui ne sont pas naturels, qui sont faits par art, qu'on invente pour sup-

pléer à la nature.—*Pour aiguïser l'appétit* : pour l'augmenter, pour le rendre en quelque sorte plus aigu, plus pénétrant.—*Oïsis* : du mot latin *otium*, qui exprime l'action de ne rien faire.—*Déscouvert* : qui n'a point d'*auvre*, point d'*ouvrage*, qui ne s'occupe à rien de sérieux.

Gorger : faire manger avec excès.—*Dyspepsie* : maladie de ceux qui digèrent difficilement.— Expliquer les mots *gourmand*, *gourmet* ; faire donner les contraires.

—ooo—

III

DICTÉE

SURPRISE

Nous devons payer *cher* notre imprévoyance ; les ennemis qu'on croyait bien *loin* avaient bivouqué à une lieue et *devie* de nos *avant-postes*. A peine le premier cri d'alarme eût-il été jeté que leurs tirailleurs, aux uniformes *bleu sombre*, se montraient à la *lisière* du bois. Une *demie-heure* après des masses profondes *débouchaient* sur *notre front*, tandis qu'une nombreuse cavalerie se montrait sur notre droite. Nous étions là *quelque six mille* hommes, *y compris* l'artillerie et quelques escadrons d'escorte ; *tenir tête*, sans *aucuns préparatifs*, à l'armée qui dessinait son mouvement aurait été folie ; les vieux soldats, nos officiers *même*, regardaient la situation comme désespérée ; la retraite, rapide, immédiate *s'imposait* : les dispositions furent *vite* prises.—Cependant il ne fallait pas que l'ennemi nous serrât de trop près ; un bataillon fut déployé en avant du village pour retarder sa marche par tous les moyens *possibles*. *Quelque* périlleux que fût cette *mission*, nul n'hésita. Le soir, des *cinq cent quatre-vingt-cinq* hommes laissés là le matin, *deux cents* à peine purent s'ouvrir un sanglant passage et rejoindre la *colonne* ; les autres *gisaient*, victimes du devoir, dans les *décombres* fumants du bourg incendié.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Payer cher—*bien loin*—*vite prises* : les mots *cher*, *loin*, *vite* modifient les verbes *payer*, *croire*,

prendre ; ils sont donc adverbes et invariable
 = *Bivouqué* : couché, campé en plein air.—*Bivouac* : *bivouac*—*bivouaquer*, *bivouaquer*, sont employés indifféremment. = *Une demie-heure* : rappeler la règle d'accord de cet adjectif *demie*.—*Avant-postes* : justifier l'orthographe de ce mot.—*Bleu sombre* : pourquoi le singulier
 = *La lisière* : le bord extrême, par analogie avec *la lisière*, le bord d'une pièce d'étoffe.—Expliquer *liséré* et ses dérivés.—*Débouchaient* : s'avançaient, sortaient—par extension du sens de déboucher, ôter le bouchon, s'ouvrir un passage
 = *Quelque six mille* : *quelque* signifiant *environ* est adverbe et invariable.—*Y compris* : placée ainsi devant le nom, *y compris* est une véritable préposition signifiant *avec*, en *y comprenant*.—*Tenir tête* : résister, essayer de nous opposer à—on dit dans le même sens *faire tête*.—*Sans aucuns préparatifs* : *aucuns* prend la marque du pluriel, car le mot *préparatif* dans ce sens, ne s'emploie guère qu'à ce nombre.—Le singulier ne serait cependant pas une faute.—*Même*, adverbe, il est placé après plusieurs substantifs non synonymes.—*Possibles* : avec possibilité
 = *Quelque périlleux* : *quelque* modifie l'adjectif *périlleux*, il est donc adverbe et invariable.—*Cent* : faire répéter la règle relative à l'accord exceptionnel de cet adjectif.

EXERCICES ÉCRITS

Construire cinq phrases renfermant le mot *quelque* adjectif ; le mot *quelque* adverbe ; *quelque* devant le verbe *être*.—Relever tous les adjectifs présentant quelque particularité dans leur accord.—Construire, pour chacun, une phrase où il sera placé dans le cas contraire.—Analyser tous les adjectifs déterminatifs contenus dans la dictée.—Donner, dans quelques phrases, des exemples de l'accord des adjectifs numéraux variables.

L. S.

—ooo—

ARITHMETIQUE

PROBLÈMES

1ER DEGRÉ

1. Un cultivateur a dans ses greniers 837 minots de blé, 1548 minots d'avoine, 675 minots de pois, 785 minots de seigle, 789 minots d'orge; il lui reste encore à loger, 9,454 minots de sarrasin. Combien a-t-il récolté de minots de grains ?

Solution :

837 minots
1,548 "
675 "
785 "
789 "
9,454 "

Rép. 14,088 "

2. Un marchand de bois met en vente :

	458 plan-	16,977 ma-	37,284 plan-	
	çons,	driers,	ches.	
Il vend :	432 "	14,327 "	35,455 "	
Reste :	26 "	2,650 "	1,829 "	

3. Une bonne vieille désire savoir combien ses deux vaches lui ont rapporté et dépensé : Recettes : 1557 gallons de lait à 23 cts ; 33 voyages de fumier à 15 cts le voyage. Dépenses : 675 bottes de foin à \$7.20% ; 45 bottes de paille à \$3.75% ; 742 lbs de son à 75 cts le cent lbs.

Solution :

Recettes.

1557 galls @ 23 cts = \$358.11
33 voy. @ 15 cts = 4.95

Total..... \$363.06

Dépenses.

675 bottes de foin @ \$7.20 = \$48.60
45 bottes de paille @ 3.75 = 1.69
742 lbs de son @ .75 = 5.59

Total..... \$55.88

Résultat

Recettes..... \$363.06

Dépenses.... 55.88

Profit net..... \$307.18

4. Je voudrais bien savoir, disait Paul, combien mon cerceau devra faire de tours pour aller de la maison de mon père à l'école ?

Solution :

Le cerceau a 7 pouces de diamètre ou 22 pcs de circonférence ; la distance de l'école à la maison est de 2,244 pieds.

$$2244 \div 22 = 102$$

Rép. 102 tours.

2IÈME DEGRÉ

5. Combien vaut un terrain de 45.75 arpents de long sur 35.50 arpents de large, à \$3 50 l'arpent ?

Solution :

$$45.75 \text{ arps} \times 35.50 \text{ arps} = 1624.125 \text{ arps.}$$

$$\$3.50 \times 1624.125 = \$5684.44 + \text{ Rép.}$$

6. Que valent les $\frac{2}{3}$ de $4\frac{1}{2}$ arps de terre à raison de \$12.40 l'arpent ?

Solution :

$$4\frac{1}{2} \text{ arps à } \$12.40 = \$55.80.$$

$$\text{Les } \frac{2}{3} \text{ de } \$55.80 = \$33.48. \text{ Rép.}$$

3IÈME DEGRÉ

7. 55 madriers ont rapporté \$110, combien pour 65 ?

Solution :

Si 55 madriers ont rapporté \$110, un madrier rapportera 55 fois moins ou $\frac{1}{55}$ et 65 madriers 65 fois plus que un : d'où

$$\frac{110 \times 65}{55} = \$130. \text{ Rép.}$$

8. Une somme de \$3,800 m'a rapporté au bout d'un an \$266, à quel taux a-t-elle été prêtée ?

Solution :

$$\frac{2200 \times 100}{3300} = 7\% \text{ Rép.}$$

9. A a mis dans le commerce les $\frac{2}{3}$ des fonds ; B le $\frac{1}{4}$ et C le reste. Le bénéfice est de \$5800. Quelle est la part de chacun ?

Solution :

Si A a mis les $\frac{2}{3}$ des fonds, il devra recevoir les $\frac{2}{3}$ des bénéfices :

les $\frac{2}{3}$ de \$5800 = \$2320 part de A

le $\frac{1}{4}$ de \$5800 = \$1450 part de B

le resto = \$2030 part de C

Rép.

Total..... \$5800

C. J. MAGNAN.

—ooo—

Le problème No. 1, page 12, de la dernière livraison doit se lire comme suit :

1. A, B et C entrent en société avec un capital de \$8730. Le capital de A est resté dans les affaires 5 mois, celui de B 7 mois et celui de C 9 mois. Ils ont gagné \$1260 qui ont été divisés de manière que $\frac{1}{4}$ du gain de A égale $\frac{1}{2}$ de celui de B ; et $\frac{1}{2}$ du gain de B égale $\frac{1}{3}$ du gain de C. Mais B, après avoir retiré de la société \$3564 en est sorti. Combien les deux autres ont-ils gagné ou perdu par la retraite de B ?

—ooo—

BIBLIOGRAPHIE

ALMANACH ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA pour l'an de grâce 1885. Deuxième année. 1 volume in-12 de 144 pages, couverture illustrée. Mont réal, J. B. Rolland et fils, éditeurs. Prix : 15 cents.

L'*Almanach ecclésiastique* dont MM. Rolland ont entrepris la publication l'année dernière et pour lequel ils ont reçu de NN. SS. les Evêques de si flatteuses félicitations vient de paraître pour 1885. Nous offrons nos remerciements aux éditeurs pour l'exemplaire qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir. On voit, en parcourant ce volume, que le plus grand soin a présidé à sa préparation. Outre les matières obligées d'un

almanach complet, comput, calendrier d'après l'ordo, éphémérides religieuses et nécrologiques, etc., on y voit l'état actuel de la cour de Rome, les dernières créations cardinalices de N. S. P. le Pape s'y trouvent même ; viennent ensuite les sacrées congrégations romaines, les attributions de chacune d'elles sont clairement définies en quelques mots. Les pages 36 à 117 contiennent l'état complet du clergé du Canada, divisé par diocèses : les Evêques, leurs vicaires généraux et officiaux, les curés etc., le tout disposé dans un ordre parfait. A la suite de chaque diocèse, les congrégations religieuses régulières, d'hommes et de femmes, sont succinctement présentées, avec d'abondantes notes sur leur fondation, leurs œuvres, leur personnel et leurs missions. Le volume est complété par une liste alphabétique de tous les membres du clergé séculier et régulier du pays avec leur résidence, cette liste est à elle seule tout un travail ; par un chiffre de référence le diocèse est aussi indiqué.

Nous ne saurions donc trop recommander cet annuaire aux membres du clergé et des communautés religieuses et aux familles catholiques. Avec l'*Almanach ecclésiastique*, l'*Almanach agricole*, l'*Almanach des familles* et le *Calendrier de la Puissance*, qui sont déjà publiés, par les mêmes éditeurs, pour 1885, et l'*Almanach Saint-Jean-Baptiste*, qui paraîtra ces jours-ci, on a une véritable mine d'informations indispensables et utiles, de lectures instructives et attrayantes.

L'*Almanach agricole*, l'*Almanach des familles* et le *Calendrier de la Puissance*, se trouvent partout au prix de 5 cents chacun ; l'*Almanach ecclésiastique*, et l'*Almanach Saint-Jean-Baptiste* au prix de 15 cents chacun.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE L'HOMOND

AVEC SYNTAXE

REVUE PAR J. B. CLOUTIER